Date de réception préfecture : 02/10/2020



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **METROPOLE DU GRAND PARIS**

# SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

CM2020/09/25/23-41 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE LA CONVOCATION : 18 septembre 2020 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

#### LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33 et L. 5219-1.

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**VU** le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

VU les résultats du scrutin,

**CONSIDERANT** que la métropole du Grand Paris dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** en qualité de représentant de la métropole du Grand Paris afin de siéger au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet :

- Pénélope KOMITES

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20200925-CM20-9-25-23-41-DE

Date de réception préfecture : 02/10/2020

**DIT** que cette désignation sera notifiée à l'établissement public Campus Condorcet et au conseiller métropolitain.

## A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20200925-CM20-9-25-23-41-DE Date de réception préfecture : 02/10/2020